

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC259

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 125.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 15 du projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement, qui réécrit entièrement l'article L. 34-1 du code des postes et des communications électroniques.